

Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le sac de tri :

emballages en métal, en carton, briques alimentaires
mais aussi tous les emballages en plastique.

Rappel : Les emballages en verre et les papiers sont, eux, à déposer dans les conteneurs d'apport volontaire.

1 C'est un emballage ?
Dans le sac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient,
pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver,
il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages
en vrac dans le sac. Ou bac jaune pour les collectifs

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

0387512916 - www.rivesdemoselle.fr

#SUIVEZMOI
SUR CONSIGNES.DETRI.FR

**RIVES DE
MOSELLE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
www.rivesdemoselle.fr

CITEO

**CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

À RECYCLER



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



JOURNAUX
ET MAGAZINES



COURRIERS, LETTRES
ET AUTRES PAPIERS



À RECYCLER

**EMBALLAGES
EN PLASTIQUE,
MÉTAL,
EMBALLAGES
EN CARTON**



BRIQUES ET EMBALLAGES
EN CARTON



BOUTEILLES ET FLAONS
EN PLASTIQUE



NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES
EN MÉTAL



OU

Collectifs

À JETER

**OU À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE.
UN DOUTE ?
CONTACTEZ VOTRE
COLLECTIVITÉ.**



ORDURES MÉNAGÈRES



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

0387512916 - www.rivesdemoselle.fr

#SUIVEZMOI
SUR [CONSIGNESDETRI.FR](https://www.consignesdetri.fr)

**RIVES DE
MOSELLE**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
www.rivesdemoselle.fr

CITEO